

Numéro	CA/2023-07-06/09
Date d'affichage	08/08/2023
Date de mise en ligne	08/08/2023
Date de transmission au Recteur	N/A

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 6 juillet 2023 portant approbation de la fiche financière du master mention « mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales » parcours « école de commerce de Paris – Europe » de l'UFR 27 Mathématiques

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2 et L.712-3 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu l'arrêté n°2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu la délibération du conseil d'administration du 1^{er} juin 2017 portant approbation du renouvellement de la convention entre l'UFR 27 Mathématiques de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et l'École de commerce de Paris ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la fiche financière du master mention « mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales » parcours « école de commerce de Paris – Europe » de l'UFR 27 Mathématiques ci-après annexée.

Délibération CA/2023-07-06/09	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	22
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	22
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 21 juillet 2023

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la direction des affaires juridiques et institutionnelles au centre Panthéon situé 12, place du Panthéon, 75231 Paris.

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.

Fiche financière interne

Charges et produits prévisionnels de la formation

Les produits

Convention double cursus M1 MAEF/M2 MMMEF - ESCP	Effectif	Montant
Convention	20	55 140,00 €
[Droit d'inscription à l'université (243 € par étudiants)]		4 860,00 €
TOTAL PRODUITS		60 000,00 €

Les charges

Les coûts de personnel

Charge heures, référentiel des équivalences horaires (CA 07/2021)

Coût horaire : 45,00 €

Fonctions	Valeur	Effectif	Coût total (€)
Direction du programme de formation (relations avec le partenaire, suivi de la	Forfait	5	225,00 €
Processus de sélection des dossiers	Forfait	5	225,00 €
Encadrement Mémoire de TER M1	par étudiant	1,5	675,00 €
Suivi des étudiants	par étudiant	2,5	2 250,00 €
Total coût référentiel des équivalences horaires		Total HeTD : 75	3 375,00 €

Charge heures, prime responsabilités pédagogiques proposées par la composante de formation

Montant HeTD (compris entre 12 et 96 HeTD)	- €
--	-----

Coûts personnels administratifs

Statut	Description	Corps	Nbre BIATSS (quotité de travail en %), Nbre vacances (heures)	Coût moyen annuel, coût horaire chargé (2)	Coût total (€)
BIATSS titulaire	Titulaire Cat. C (M2)		5%	48 813,00 €	2 440,65 €
BIATSS non titulaire	Contractuel Cat. B (M1)		5%	35 116,00 €	1 755,80 €
Autres vacances					
Total coûts personnels administratifs					4 196,45 €

⁽²⁾ Se référer au tableau RH des coûts standards de personnels BIATSS.

Le coût de BIATSS correspond-t-il à :
(Cocher la case correspondante)

un recrutement de BIATSS ?

la valorisation du temps de travail d'agents déjà en poste après réorganisation mais sans conséquence budgétaire ?

Total coûts personnels	7 571,45 €
-------------------------------	-------------------

Les autres coûts

	Coût total (€)
Frais de fonctionnement des services centraux, communs et généraux de l'Université ⁽³⁾ Il s'agit des frais de BIATSS induits par la gestion des HC, des contrats de vacataires, des inscriptions administratives, ainsi que des coûts de logistique administrative, des frais de fonctionnement etc. (20% de (total produits numéraires - montant DIU)).	11 028,00 €
Frais de fonctionnement des services de la composante (à déterminer par la composante de gestion) (Frais de reprographie, missions, documentation, téléphone, ...) Valeurs à ajuster selon la formation	- €

⁽³⁾ taux de prélèvement de 20 % sur le montant des produits en numéraire - droits universitaires d'inscription.

TOTAL CHARGES	18 599,45 €
----------------------	--------------------

Le solde

PRODUITS - CHARGES

41 400,55 €
